

Greffé
du Tribunal de Commerce de
LILLE
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

V/Réf : 1582

Concernant :

SAS INTERBREW FRANCE
14 Avenue Pierre Brossolette
59280 ARMENTIERES

Dépôt effectué par :

SAS INTERBREW FRANCE
14 Avenue Pierre Brossolette
59280 ARMENTIERES

Numéro RCS : LILLE B 321 336 208

<14805/1981B00155>

Pièces déposées le 09/02/2005

Numéro : 2500965

Procès-verbal du 23/12/2004

- Changement de Président
Changement de Vice-Président
démission de membre du conseil de présidence

Tarif fixé par décret 80.307 du 29.04.80 - 5 Taux de base -Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,



09 FEV. 2005

14805
965

INTERBREW FRANCE
Société par Actions Simplifiée au capital de 58 200 000 Euros
Siège social : 14, avenue Pierre Brossolette
59280 ARMENTIERES
321 336 208 R.C.S. LILLE

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL DE PRESIDENCE DU 23 DECEMBRE 2004**

09 FEV. 2005

L'an deux mille quatre, le jeudi vingt trois décembre à neuf heures, le Conseil de Présidence s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président,
- Nomination d'un nouveau Vice-Président,
- Démission d'un membre du Conseil de Présidence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il résulte du registre de présence :

Qu'assistent à cette réunion Monsieur Phillip VANDERVOORT, Président, et Monsieur Philippe PLOUVIER, Conseiller,

Que Monsieur Yves MARTIN, Conseiller, est représenté par Monsieur Philippe PLOUVIER en vertu d'un pouvoir qui demeurera annexé au présent procès-verbal,

Et que Monsieur Alain BEYENS, Vice-Président, et Monsieur Patrice THYS, Conseiller, sont absents et excusés.

Monsieur Phillip VANDERVOORT, en sa qualité de Président de la société, préside la séance.

Il constate que les conseillers présents ou représentés réunissent au moins la moitié des membres en fonction et qu'en conséquence le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Philippe PLOUVIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Monsieur Phillip VANDERVOORT expose qu'en raison de ses nouvelles fonctions au sein du Groupe INBEV, il n'est plus en mesure d'exercer les fonctions de Président de la société et de membre du Conseil de Présidence.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir prendre acte de sa démission et de pourvoir à son remplacement.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Phillip VANDERVOORT et le remercie pour les services rendus à la société tout au long de l'exercice de son mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer, à dater du 1er janvier 2005 et sans limitation de durée, en qualité de Présidente Madame Sabine SAGAERT, demeurant Oranjerielaan 23, 9030 MARIKERKE (Belgique).

Madame Sabine SAGAERT entre en séance, déclare qu'elle accepte les fonctions de Présidente et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Le Conseil décide que Madame Sabine SAGAERT exercera ses fonctions dans les limites définies par le Groupe INBEV, au-delà desquelles une autorisation du Conseil de Présidence sera nécessaire en application des dispositions de l'article 11.4 des statuts.

NOMINATION D'UN NOUVEAU VICE-PRESIDENT

Le Président expose qu'en raison des nouvelles fonctions de Monsieur Alain BEYENS au sein du Groupe INBEV, il n'est plus en mesure d'exercer les fonctions de Vice-Président de la société et de membre du Conseil de Présidence.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir prendre acte de la démission de Monsieur Alain BEYENS et de pourvoir à son remplacement.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Alain BEYENS et le remercie pour les services rendus à la société tout au long de l'exercice de son mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer, à dater du 1er janvier 2005 et sans limitation de durée, en qualité de Vice-Président Monsieur Jaak DE WITTE, demeurant Roland Monteynestraat 22, 9308 GIJZEGEM (Aalst - Belgique).

Monsieur Jaak DE WITTE entre en séance, déclare qu'il accepte les fonctions de Vice-Président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Le Conseil décide que Monsieur Jaak DE WITTE exercera ses fonctions dans les limites définies par le Groupe INBEV, au-delà desquelles une autorisation du Conseil de Présidence sera nécessaire en application des dispositions de l'article 12.4 des statuts.

DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE PRESIDENCE

Le Président expose qu'en raison des nouvelles fonctions de Monsieur Patrice THYS au sein du Groupe INBEV, celui-ci ne souhaite plus exercer les fonctions de membre du Conseil de Présidence de la société.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Patrice THYS et le remercie pour les services rendus à la société tout au long de l'exercice de son mandat.

POUVOIRS

Le Conseil de Présidence donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

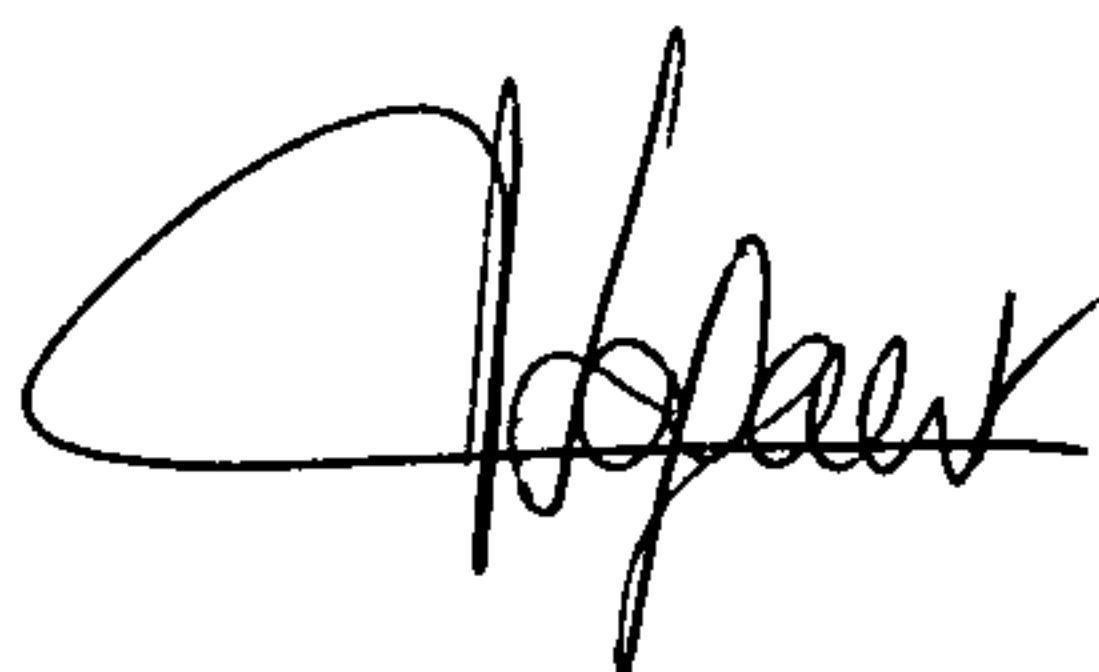
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Conseiller.

Le Président

Un Conseiller

**POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jaak De Witte', written over a horizontal line.